

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

VILLE DE SÉZANNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 mai 2024

.....

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mai à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 17 mai 2024.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme BASSELIER, Mme GUERITTE, M. ODUNCU et Mme BERNARD.

Etaient absents et excusés : M. THUILLIER, Mme BLEDE, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER et M. ADNOT. M. THUILLIER, Mme LEMAIRE et M. LOUIS ayant respectivement donné pouvoir à Mme LEPONT, Mme GUERITTE et Mme CABARTIER.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Utilisation de locaux scolaires – Signature d'une convention avec la Région Grand Est et la cité scolaire de la Fontaine du Vé

SV/N° 2024 - 05 – 03

Mme Karine Cabartier, Adjointe au Maire, expose qu'à l'occasion du passage de la Flamme olympique à Sézanne le 30 juin prochain, la Ville a prévu d'organiser des animations sur le stade de la Fontaine du Vé avec notamment le village Séz' olympique qui mettra en lumière 15 clubs sportifs sézannais dont les bénévoles se sont engagés dans le projet et proposeront des ateliers de découverte et de pratique sportive ouverts à tous.

Pour la réussite de cet événement d'envergure, Mme la Provisseure a été sollicitée pour que la Ville puisse bénéficier des installations sportives de la cité scolaire (les plateaux sportifs extérieurs, les trois gymnases avec le mur d'escalade, les tapis de judo et de sol et 3 tables de tennis de table) ainsi que des ses parkings.

Afin de formaliser cette mise à disposition et d'en définir les conditions,

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir dont le projet est joint à la présente délibération avec M. le Président de la Région Grand Est et Mme la Provisseure.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK

En exercice : 27
Présents : 16
Pouvoirs : 3
Pour : 19
Contre :
Abstentions :